



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.08.2009

Révision: 11.08.2009

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** Aérosol anti-volants 400 mL Nicols
- **Code du produit:** 503790
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Désodorisant
Insecticide
- **Producteur/fournisseur:**
Nicols
2 Allée des Erables
F-59980 Bertry
Tel.: +33 3 27 76 59 26
regulatory.affairs@nicols.eu
- **Renseignements en cas d'urgence:** +33 3 27 76 59 26 (Nicols)

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**
F+ Extrêmement inflammable
N Dangereux pour l'environnement
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
Attention! Récipient sous pression.
R 12 Extrêmement inflammable.
R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	butane	F+; R 12	10-25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane	F+; R 12	10-25%

(suite page 2)

F

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.08.2009

Révision: 11.08.2009

Nom du produit: Aérosol anti-volants 400 mL Nicols

(suite de la page 1)

CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2	isobutane	F+; R 12	2,5-10%
CAS: 64742-47-8 EINECS: 265-149-8	distillats légers (pétrole), hydrotraités	Xn; R 65-66	2,5-10%
CAS: 7696-12-0 EINECS: 231-711-6	tétraméthrine	N; R 50/53	≤ 2,5%
CAS: 188023-86-1 EINECS: 247-404-5	d-Phénothrin	N; R 50/53	≤ 2,5%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:** Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 3)

F

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.08.2009

Révision: 11.08.2009

Nom du produit: Aérosol anti-volants 400 mL Nicols

(suite de la page 2)

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

106-97-8 butane
VME 1900 mg/m ³ , 800 ppm

- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- **Protection respiratoire:**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains:** Pas nécessaire.
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**

Forme:	Aérosol
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique

- **Changement d'état**

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	175°C

(suite page 4)

— F —

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.08.2009

Révision: 11.08.2009

Nom du produit: **Aérosol anti-volants 400 mL Nicols**

(suite de la page 3)

· Point d'inflammation:	-8°C
· Température d'inflammation:	210°C
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,5 Vol %
Supérieure:	10,9 Vol %
· Pression de vapeur à 20°C:	8300 hPa
· Densité à 20°C:	0,98 g/cm ³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· valeur du pH à 20°C:	6 (solution 1%)
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	26,2 %
Eau:	56,6 %

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

12 Informations écologiques

- **Effets écotoxiques:**

· Toxicité aquatique:
7696-12-0 tétraméthrine
CL50 0,0021 mg/l (poisson)
188023-86-1 d-Phénothrin
CL50 0,0027 mg/l (poisson)

- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

(suite page 5)

F

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.08.2009

Révision: 11.08.2009

Nom du produit: Aérosol anti-volants 400 mL Nicols

(suite de la page 4)

- **Indications générales:**

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
 Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
 Très toxique pour organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**

- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):**

2 5F Gaz.

- **Indice Kemler:**

-

- **No ONU:**

1950

- **Groupe d'emballage:**

-

- **Etiquette de danger**

2.1

- **Désignation du produit:**

1950 AÉROSOLS

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



- **Classe IMDG:**

2.1

- **No ONU:**

1950

- **Label**

2.1

- **Groupe d'emballage:**

-

- **No EMS:**

F-D,S-U

- **Marine Pollutant:**

Non

- **Désignation technique exacte:**

AEROSOLS

(suite page 6)

F

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.08.2009

Révision: 11.08.2009

Nom du produit: Aérosol anti-volants 400 mL Nicols

(suite de la page 5)

· Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:


· Classe ICAO/IATA:	2.1
· No ID ONU:	1950
· Label	2.1
· Groupe d'emballage:	-
· Désignation technique exacte:	AEROSOLS, inflammable

15 Informations réglementaires

· Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:


F+ Extrêmement inflammable
N Dangereux pour l'environnement

· Phrases R:

12 Extrêmement inflammable.
50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· Phrases S:

2 Conserver hors de la portée des enfants.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
23 Ne pas respirer les aérosols.
29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

· Identification particulière de certaines préparations:

Réceptacle sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

(suite page 7)

— F —

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.08.2009

Révision: 11.08.2009

Nom du produit: Aérosol anti-volants 400 mL Nicols

(suite de la page 6)

- **Prescriptions nationales:**
- **Directives techniques air:**

Classe	Part en %
Eau	56,6
NK	26,2

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases R importantes:**

- 12 Extrêmement inflammable.
 - 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 - 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 - 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
-

F